

Superéthanol-E85 : le boîtier E85 à 1€ relancé par la Région Grand Est Tour d'horizon des aides proposées par les collectivités

La Collective du bioéthanol salue l'annonce de la Région Grand Est qui relance son opération « 1 000 boîtiers de conversion E85 à 1 € », dans la limite d'une aide de 900 € par boîtier. Cette aide financière est octroyée aux habitants de la région pour l'installation, chez l'un des 172 garagistes agréés de la région, d'un boîtier de conversion E85 homologué par l'État sur un véhicule personnel immatriculé localement. D'autres collectivités proposent également des aides financières aux particuliers souhaitant équiper leur véhicule essence d'un boîtier de conversion E85 homologué, afin de rouler plus vert et moins cher avec le Superéthanol-E85.

La Région Grand Est propose 1 000 boîtiers E85 à 1 € sans condition de ressources

À partir du 1^{er} avril 2021, la Région Grand Est proposera aux particuliers, disposant d'une résidence principale dans la région Grand Est et d'un véhicule immatriculé dans l'un de ses 10 départements, 1 000 boîtiers de conversion E85 à 1 €, pour l'installation d'un boîtier E85 homologué par l'Etat chez l'un des 172 garagistes agréés de la région. Cette aide octroyée sans condition de ressources est plafonnée à 900 € par boîtier installé.

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité de l'opération identique réalisée en juillet 2020, qui vient d'être renouvelée pour un budget de 900 000 €.

Pour bénéficier de l'aide à partir du 01/04/2021 dès 10h,
rendez-vous sur la plateforme [Grand Est – Bioéthanol](#),
ou contacter le 03 87 18 36 26
(de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, hors week-ends et jours fériés).

Focus : les aides des collectivités pour la conversion au Superéthanol-E85 en France

Outre la Région Grand Est, plusieurs collectivités locales se sont engagées en faveur du pouvoir d'achat et de la transition énergétique afin d'offrir à leurs concitoyens une solution pour rouler plus vert et moins cher.

La [Région Hauts-de-France](#) prend en charge, sous conditions, 40 % du coût de conversion du véhicule, dans la limite de 400 €. À cette aide peut s'ajouter, sous conditions également, une prime pour les habitants de la **Somme** (20 % du coût de conversion du véhicule, dans la limite de 150 €). Pour bénéficier à la fois de l'aide régionale et départementale, une seule demande est nécessaire via [la plateforme des Aides régionales](#).

La [Région Sud-PACA](#) propose, sans condition de ressources, un « chèque transition bioéthanol » pour les particuliers et les entreprises ou associations. Pour les particuliers, la Région prend en charge à hauteur de 250 € la fourniture et la pose du boîtier, dans la limite de 50 % du coût. Pour les entreprises et associations, l'aide est accordée pour la conversion de 10 véhicules maximum, soit 2 500 €. Le dispositif est ouvert jusqu'à la conversion de 10 000 véhicules.

Enfin, dans la région **Auvergne-Rhône-Alpes**, 3 communes proposent des aides : [La Tour du Pin](#) (Isère), [Mornant](#) et [Grigny](#) (Rhône).

Le Superéthanol-E85, le carburant du pouvoir d'achat, de plus en plus accessible

Vendu en moyenne à 0,67 € le litre, le Superéthanol-E85 permet d'économiser près de 600 € par an pour 13 000 km parcourus, par rapport à l'utilisation de SP95-E10. Les prix à la pompe des essences sans plomb classiques ont fortement augmenté depuis novembre 2020. Contenant entre 60 % et 85 % de bioéthanol, le Superéthanol-E85 réduit par ailleurs en moyenne de 50 % les émissions nettes de CO₂.

Le Superéthanol-E85 est aujourd'hui accessible à une majorité d'automobilistes : **1 station-service sur 4 en distribue et 9 véhicules du parc essence sur 10 peuvent être équipés d'un boîtier E85 homologué** (la plupart des véhicules essence immatriculés depuis 2001). **Faire installer un boîtier de conversion E85 homologué par l'État est une solution performante et légale pour rouler au Superéthanol-E85.**

Boîtier E85 homologué par l'Etat, un moyen légal pour rouler au Superéthanol-E85

Le Superéthanol-E85 est exclusivement destiné aux voitures essence. La publication de l'arrêté modificatif du 19 février 2021 qui s'applique à compter du 1^{er} avril 2021, permet désormais l'homologation des boîtiers E85 pour les véhicules de 15 CV et plus et élargit aux **voitures équipées d'un filtre à particules** les homologations déjà réalisées.

L'homologation des boîtiers de conversion apporte **une plus grande sécurité aux automobilistes quant à la performance dans le temps et au respect des normes anti-pollution**. Elle permet aussi un accès à un réseau d'installateurs formés par le fabricant et une garantie en cas de problème mécanique sur les pièces en contact avec le carburant et la ligne d'échappement, sauf pour des pannes indépendantes de l'utilisation du Superéthanol-E85.

La carte grise doit être modifiée après l'installation d'un boîtier-E85 homologué. Ainsi, le boîtier E85 homologué donne aussi un avantage lors de la revente du véhicule avec l'exonération (dans la limite de 750 €) de la taxe régionale pour la délivrance de la carte grise. Cette exonération est de 100 % dans 10 régions¹ et de 50 % dans 2 autres (Centre-Val de Loire et Bretagne) pour tous les véhicules équipés.

Un carburant plus vert, sans huile de palme et made in France

Le Superéthanol-E85 **réduit en moyenne de 50 % les émissions nettes de CO₂** et de 90 % les émissions de particules² par rapport à l'essence fossile. Il contient entre 60 % et 85 % de bioéthanol (alcool agricole) et n'utilise pas d'huile de palme.

En France, il est fabriqué - dans des distilleries implantées à proximité des exploitations agricoles - **à partir de biomasse provenant à 100 % de l'agriculture française.**

**POUR TOUTE DEMANDE D'INTERVIEW OU DE REPORTAGE,
NOUS CONTACTER : 07 84 90 83 16**

Chiffres clés du Superéthanol-E85

- Une consommation record de plus de 350 millions de litres en 2020, soit **+ 4 % de croissance par rapport à 2019** (versus -14 % pour les essences et -16 % pour les gazoles)
- Un réseau de distribution en très forte croissance : **2 360 stations E85** recensées au 28/02/2021 (près de 600 de plus sur un an, soit une augmentation de 33 %).
- **5 fabricants de boîtiers E85** ont reçu au moins une homologation pour l'une des 8 catégories de véhicules de moins de 15 CV existantes initiales (auxquelles s'ajoutent 4 nouvelles catégories pour les véhicules de 15CV et plus) : Biomotors, FlexFuel Energy Development, ARM Engineering, Borel, eFlexFuel. Plus de **15 000 boîtiers de conversion E85 homologués** ont été installés en France **en 2020** (détails sur www.infoe85.fr).
- Contenant entre 60 % et 85 % de bioéthanol et de l'essence pour le reste, **le Superéthanol-E85 réduit en moyenne de 50 % les émissions de CO₂** et de 90 % les émissions de particules par rapport à l'essence fossile
- **Plus de 20 000 utilisateurs de la nouvelle application « Mes stations E85 »** qui permet de connaître le prix de vente et de géolocaliser les stations qui distribuent du Superéthanol-E85
- Créé en 2018, le compte Facebook « **Communauté Superéthanol E85-France** » rassemble plus de **25 000 abonnés**

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5 % (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10 % dans le SP95-E10 et jusqu'à 85 % dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>

CONTACT PRESSE :

Agence CorioLink / Julie Canlorbe : 07 84 90 83 16 - julie.canlorbe@coriolink.com

¹ le Superéthanol-E85 n'est pas distribué en Corse

² étude Czerwinski 2017